

Service instructeur
Cabinet

12^{ème} Commission - N° CG-2014-2-12-3

Service consulté

**BUDGET PRIMITIF 2014
INTERVENTIONS DIVERSES AU TITRE DE LA COMMISSION DE
L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES RESSOURCES HUMAINES**

Résumé : Le Conseil Général intervient en cours d'année en faveur de particuliers et d'associations diverses, ou dans le cadre d'actions qu'il initie. Pour l'exercice 2014, le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur les crédits proposés à ce titre :

- 66 000 € : secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses,
- 2 500 € : secours en faveur des anciens combattants et victimes de guerre,
- 8 000 € : échanges avec le Lot-et-Garonne,
- 20 000 € : fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin.

□

Le Président soumet également au vote la subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin au profit des jeunes sapeurs-pompiers (JSP), pour un montant de 9 000 €.

1. Secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses

Je vous propose d'inscrire une enveloppe de 66 000 € au projet de Budget pour 2014 pour les secours exceptionnels alloués en cours d'année et essentiellement lors de la période de Noël, à des personnes particulièrement nécessiteuses dont la situation difficile m'est signalée, et de m'autoriser à en effectuer la répartition, ainsi qu'à signer les décisions d'attribution.

2. Crédit en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Chaque année, notre Assemblée vote une enveloppe pour l'attribution d'aides à des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou à leur famille.

Je vous propose de voter un crédit de 2 500 € au titre du prochain exercice, en demandant au Directeur Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, comme il était d'usage jusqu'à présent, de soumettre la liste des bénéficiaires à notre Assemblée, au vu des demandes qui lui sont parvenues et des enquêtes sociales effectuées.

Délégation sera donnée à la Commission Permanente pour décider de la répartition du crédit global de 2 500 €.

3. Echanges avec le Lot-et-Garonne

Dans le cadre des liens d'amitié tissés depuis la dernière guerre entre les Départements de Lot-et-Garonne et du Haut-Rhin, il est organisé une rencontre annuelle entre les Conseillers Généraux lot-et-garonnais et haut-rhinois. Comme convenu, cette rencontre a lieu alternativement en Lot-et-Garonne et en Haute-Alsace. Ainsi, en 2014, il appartient au Conseil Général de Lot-et-Garonne de recevoir la délégation haut-rhinoise.

Pour la mise en œuvre de cet échange, je vous propose de voter l'inscription d'un crédit de 8 000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi.

4. Fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin

Ce fonds départemental, créé en 1991, -rapport n° 91/II-505/3-, doit encourager l'organisation de manifestations de ce type en Haute-Alsace et permettre la valorisation des interventions de l'Assemblée départementale dans ce domaine.

Les dossiers correspondants sont examinés au cas par cas avant la tenue de la manifestation, en fonction de son intérêt et de son ampleur, ainsi que de son budget.

Une inscription au Budget Primitif de 2014 de 20 000 € pourrait être proposée, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des diverses aides en cours d'année.

5. Subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin au profit des jeunes sapeurs-pompiers

Notre Assemblée vote chaque année une subvention pour soutenir les activités des jeunes sapeurs-pompiers. L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers sollicite une nouvelle aide du Conseil Général pour l'année 2014 en faveur des 1 140 jeunes sapeurs-pompiers du département, implantés dans 64 communes ou groupements de communes, avec plus de 400 moniteurs pour les encadrer.

Les dépenses couvrent tous les frais liés à la formation technique, pratique ou sportive des jeunes sapeurs-pompiers : déplacements, stages, participations aux divers concours sportifs ou de manœuvre, ainsi qu'aux épreuves du Comité Technique International du Feu (CTIF), achat des matériels spécifiques d'instruction, prise en charge des assurances individuelles...

Je vous invite à voter une subvention de 9 000 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers.

En conclusion, je vous propose d'inscrire au Budget un crédit de :

- 66 000 € pour les secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses et de m'autoriser à en effectuer la répartition et à signer les décisions d'attribution,
- 2 500 € pour les secours en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou leur famille et de donner délégation à la Commission Permanente pour sa répartition,
- 8 000 € pour l'échange avec le Lot-et-Garonne et de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de cette action,
- 20 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides en cours d'année,

et d'accorder une subvention de 9 000 € en faveur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour les jeunes sapeurs-pompiers ; la subvention sera imputée au programme J718, chapitre 65, fonction 12, nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER